

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
08/02/2024

Date d'affichage :
07/03/2024

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Mélanie BLEICHER	Mickaël RONDON
Alexanne CANAL	Jean KARLE
Sylvain HEIDET	Florent MONCHABLON

M. Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 14

**Commémoration du
80^{ème} anniversaire de
la libération de
Rougegoutte-
Vescemont**

**Création d'un
panneau retraçant**

**↳ l'épopée de la
première division
française libre**

**↳ la libération de
Rougegoutte-
Vescemont**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en relation avec Mme CHATEL, déléguée de la mémoire de la 1^{ère} DFL, deux panneaux juxtaposés relatant, sur le premier, l'épopée de la première division française libre et sur le deuxième la libération de Rougegoutte-Vescemont, pourraient être réalisés et posé à proximité du Monument aux Morts des Communes de Rougegoutte et de Vescemont (4/5^{ème} pour Rougegoutte et 1/5^{ème} pour Vescemont).

Ces deux panneaux contribueraient à une connaissance continue de la libération de nos deux Communes, les 22 et 23 novembre 1944, et au devoir de mémoire, panneaux posés à l'occasion du 80^{ème} anniversaire.

La création de ces deux panneaux juxtaposés serait réalisée, avec l'aide de Mme Marie-Hélène CHATEL, pour le premier panneau, et avec un texte rédigé par le Maire, alimenté de quelques photos, pour le deuxième panneau.

Le Maire propose aux élus du Conseil Municipal de réaliser ces deux panneaux juxtaposés à poser à proximité du Monument aux Morts intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

① d'autoriser le Maire à consulter 4 entreprises pour obtention de devis pour la réalisation de ces 2 panneaux juxtaposés ; l'examen des devis et le choix de l'entreprise seront faits en relation avec la Commune de Vescemont ;

② de faire réaliser ces panneaux en relation avec la Commune de Vescemont pour le coût de 1/5^{ème} pour Vescemont et 4/5^{ème} pour Rougegoutte ;

③ de fixer cette inauguration le 08 mai, avec invitation de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, Madame CHATEL Déléguée de la Mémoire de la 1^{ère} DFL et d'autres personnalités... Cette cérémonie du 08 mai se ferait avec inauguration de ces panneaux à priori en après-midi, en raison de toutes les cérémonies ordinairement fixées dans la matinée ;

④ de solliciter tous les enseignants, tous les élèves des 2 Communes de Rougegoutte et de Vescemont et le Conseil Municipal des Jeunes ;

⑤ de mettre en place une commission composée d'élus, de bénévoles, de l'école de musique élèves et professeurs et de son Directeur... aux fins de préparer cette cérémonie que nous souhaitons exceptionnelle.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

